

Préparation fidèle

Équiper les églises pour témoigner
auprès des personnes sans papiers

Mise à jour : 30/01/2025



UNITED METHODISTS
OF SUSQUEHANNA & UPPER NEW YORK





APPEL À L'ACTION

En tant que disciples de Jésus-Christ et méthodistes unis, nous sommes appelés à aimer et à soutenir tous les Les personnes sans papiers sont les bienvenues, y compris les immigrants sans papiers. La Bible nous enseigne à accueillir l'étranger (Matthieu 25:35) et à aimer notre prochain comme nous-mêmes (Marc 12:31). Soutenir les immigrants sans papiers s'aligne sur nos valeurs méthodistes unies de compassion et de justice. Cela reflète notre engagement à soutenir les communautés marginalisées et à défendre leurs droits et leur dignité. En apportant notre soutien, nous incarnons les enseignements du Christ et contribuons à bâtir une société plus juste et plus compatissante pour tous. Votre présence peut faire la différence. En restant calme, en documentant les actions et en défendant la dignité et la sécurité des personnes concernées, vous pouvez vous affirmer comme un allié de la justice. Ensemble, nous pouvons faire en sorte que chacun soit traité avec respect et humanité.

Ce document est une compilation de documents qui visent à fournir des ressources aux disciples, aux serviteurs des dirigeants et des congrégations désireux et prêts à être les mains et les pieds du Christ et à rendre l'amour de Jésus-Christ visible et tangible pour les migrants sans papiers dans nos communautés.

TABLE DES MATIÈRES

- 1. La position de l'Église Méthodiste Unie**
- 2. Les 5 choses les plus importantes à faire lors d'un raid**
- 3. Points clés pour les chefs religieux**
- 4. Préparations de l'église**
- 5. Que faire si l'ICE arrive dans votre église**
- 6. Assistance post-raïd**
- 7. Soins pastoraux et défense des droits à long terme**
- 8. Guide pour les citoyens américains – Être témoin d'un raid de l'ICE en public**
- 9. Ressources**
 - a. Ressources de l'Église méthodiste unie**
 - b. Ressources de crise**
 - c. Ressources religieuses**
 - d. Ressources de préparation**
 - e. Ressources Connaissez vos droits**
 - f. Trouver une assistance juridique**

La position de l'Église Méthodiste Unie

L'Église Méthodiste Unie défend la dignité et la valeur inhérentes de toutes les personnes, les reconnaissant comme membres de la famille de Dieu, quel que soit leur pays d'origine. Ancrée dans une théologie de justice, de compassion et d'hospitalité, la position de l'Église sur l'immigration reflète son engagement à préserver la sainteté des familles et à plaider pour un traitement humain des immigrés.

Dans le cadre de cet engagement, l'Église Méthodiste Unie s'oppose fermement aux politiques d'immigration qui séparent les membres d'une famille ou qui placent des familles en détention, en particulier les enfants. Nous croyons que de telles politiques causent des souffrances inutiles, sapent le rôle fondamental de la famille dans la société et violent les principes des droits humains et de la dignité.

Guidée par les enseignements bibliques qui appellent à accueillir l'étranger et à rechercher la justice, l'Église Méthodiste Unie continue de se tenir solidairement aux côtés des communautés immigrées, œuvrant pour un monde où toutes les personnes peuvent vivre avec dignité, sécurité et espoir.

Les cinq choses les plus importantes à faire lors d'un raid

1. Restez calme et ne fuyez pas.
2. Vous avez le droit de garder le silence. Pour faire valoir ce droit, vous devez déclarer : « J'affirme mon droit de garder le silence ». Si vous parlez, ne mentez pas.
3. Vous n'êtes pas tenu de divulguer votre statut d'immigration ni de présenter des documents indiquant votre pays de naissance ou votre nationalité.
4. Demandez à parler à un avocat.
5. NE signez AUCUN document et ne répondez à aucune question sans la présence d'un conseiller juridique.
6. Demandez à voir un mandat. Les agents de l'ICE doivent fournir un mandat signé par un juge pour entrer dans des zones privées ou non publiques.

Points clés pour les chefs religieux

- L'ICE peut désormais pénétrer dans les espaces publics des églises sans autorisation préalable. Les églises ne sont plus considérées comme des « lieux sensibles ». Les chefs religieux doivent se préparer à d'éventuelles visites de l'ICE. Les chefs religieux peuvent demander aux agents de l'ICE d'éviter de perturber les services religieux, comme le prévoit le Premier Amendement.
 - o « Officier, nous vous demandons respectueusement de ne pas perturber notre service religieux, car « Ceci est protégé par le Premier Amendement. »
- Dans un rayon de 100 miles de toute frontière internationale, le Customs and Border Protection (CBP) a le pouvoir d'interroger toute personne dans un espace public, y compris lors d'arrêts routiers sur la voie publique, sur les parkings ou lors de l'embarquement dans les transports en commun.
 - o Les individus ne sont pas tenus de répondre à des questions ou de consentir à une fouille, mais le CBP a le pouvoir de détenir quelqu'un afin de déterminer son statut d'immigration s'il a des soupçons raisonnables qu'une loi sur l'immigration a été violée. Ils n'ont pas besoin d'un mandat pour ce faire.
 - o La zone frontalière de 100 miles comprend la majeure partie de l'État de New York ainsi qu'une bonne partie de la Pennsylvanie. Vous trouverez plus d'informations et une carte de la zone frontalière ici.

Préparations de l'église

1. Publiez des informations « Connaissez vos droits » dans plusieurs langues.
 - a. Pour des affiches, des infographies, des dépliants et plus encore, cliquez [ici](#).
 - b. Donnez accès aux « cartes rouges » dans les langues pertinentes pour que les gens puissent les consulter remettre la main et la montrer à un officier si nécessaire. Des PDF gratuits à télécharger et à imprimer en 16 langues (dont l'anglais) sont disponibles [ici](#).
2. Former le personnel et les bénévoles sur les procédures appropriées.
 - a. Demandez aux principaux dirigeants de télécharger l'application mobile Know Your Rights 4 Immigrants. L'application est disponible uniquement pour les appareils Apple. Cliquez [ici](#) pour accéder au lien de l'App Store.)
 - b. Désignez et formez des personnes sélectionnées pour servir de personnes de contact en cas d'incident ICE ou La CBP arrive à l'église et demande l'accès aux zones non publiques.
 - c. Assurer une formation sur la différence entre les mandats judiciaires de perquisition ou arrestation (à respecter) ou mandats administratifs de perquisition et d'arrestation (à respecter non obligatoirement).
 - d. Comprendre les lois qui affectent les congrégations sanctuaires : les congrégations qui choisissent de se désigner comme « congrégations sanctuaires » doivent être conscientes des implications juridiques potentielles, y compris le droit pénal contre « l'hébergement » d'immigrants sans papiers, et les protections juridiques potentielles en vertu de la loi sur la réforme de la liberté religieuse (RFRA).
3. Assurez-vous que les caméras de sécurité fonctionnent et sont configurées pour enregistrer pendant les heures où des personnes se trouvent dans le bâtiment, si elles sont disponibles.
4. Désignez clairement les lieux privés dans le bâtiment avec une signalisation claire (bureaux, presbytère) plutôt que publics. Examinez quelles zones d'une église sont ouvertes au public et lesquelles ne le sont pas.
5. Emphasize to all active members, constituents, staff, and volunteers the importance of protecting the identity of undocumented congregants (e.g., not publicly sharing their names or personal details, including social media).
 - a. Exemple d'annonce : « Si nous avons des personnes sans papiers dans notre église, il est important de ne pas partager leurs noms ou leurs informations personnelles de manière publique pour le moment, y compris sur les réseaux sociaux. »

Que faire si l'ICE arrive dans votre église

N'oubliez pas que même si les églises ne sont plus officiellement « protégées », beaucoup les considèrent encore comme des lieux sacrés. Préparez votre congrégation, mais évitez de créer une panique inutile. Donnez toujours la priorité à la sécurité et au bien-être de toutes les personnes dont vous avez la charge.

1. Si possible, n'ouvrez pas les portes immédiatement. ICE a besoin d'un mandat judiciaire pour pénétrer dans les zones non publiques.
2. Désignez une personne informée et non anxieuse pour interagir avec les agents ICE et examiner tous les documents présentés.
3. Ne fournissez pas à l'ICE des informations supplémentaires qui ne sont pas demandées.
4. Les dirigeants ne doivent pas gêner physiquement les agents de l'ICE ni enfreindre les lois, car cela pourrait mettre en danger eux-mêmes et leur congrégation.
5. Demandez à voir les pièces d'identité et un mandat judiciaire. Un mandat judiciaire est un document judiciaire signé par un juge. Vérifiez la portée et les éventuelles limites du mandat et assurez-vous qu'il est signé par une autorité valide.
6. S'il n'y a pas de mandat valide, vous pouvez refuser l'entrée et dire :
 - a. *« En tant que lieu de culte, nous n'acceptons pas l'entrée sans un mandat judiciaire valide signé par un juge, et nous refusons respectueusement pour le moment. »*
7. Si cela est sécuritaire, demandez aux gens d'enregistrer les interactions avec les agents ICE.
8. Documentez tous les détails des visites ou des actions de l'ICE.
 - a. Demander et noter les noms et numéros de badge de tous les agents présents. Confirmez s'ils proviennent de l'ICE ou d'une autre agence.

Exemple : « *Officier, veuillez me donner votre nom et votre numéro de badge et fournissez-moi tout mandat que vous avez avec vous aujourd'hui. Etes-vous avec la police ou l'ICE ?* »

Soutien aux églises après le raid

- Signalez le raid aux organisations régionales de défense des droits et au bureau épiscopal à
 - o Upper New York : (315) 898-2020 o
 - Susquehanna : (717) 766-7441
- Contactez les familles touchées pour un suivi des soins.
- Offrir un accès aux ressources juridiques et au soutien communautaire.

Soins pastoraux et défense des droits à long terme

1. Certaines personnes peuvent avoir peur d'utiliser les transports en commun ou d'être dans des lieux publics à ce moment-là temps. Les congrégations peuvent apporter leur soutien en ramassant des produits d'épicerie, etc.

2. Soutenez les membres vulnérables de l'église en proposant un culte virtuel, des petites réunions virtuelles Groupe, etc.

3. Encourager les citoyens américains à fréquenter des églises ethniques en plus de la leur.

a. Demandez à deux à quatre citoyens américains d'assister au culte dans des églises ethniques qui peuvent fournir un soutien visible et servir d'intermédiaires terrestres si l'ICE arrive. Ces personnes doivent être formées aux meilleures pratiques et familiarisées avec les procédures appropriées en cas de raid.

b. **FAITES CELA UNIQUEMENT AVEC LA PERMISSION ET LA CONNAISSANCE DES DIRIGEANTS DE LA CONGRÉGATION.** Nous ne voulons pas susciter l'inquiétude d'une église ethnique comptant parmi elle des visages inconnus.

Guide pour les citoyens américains – Être témoin d'un raid de l'ICE en public

En tant que citoyen américain, vous avez une occasion unique d'utiliser vos privilèges pour protéger la dignité et la sécurité d'autrui lors d'une opération de l'ICE. Suivez ces étapes pour vous assurer de réagir efficacement et avec compassion.

Ce que vous devriez faire

1. Restez calme et observateur

a. Respirez profondément et restez calme. Votre présence calme peut aider à dé-faire monter la tension.

2. Documentez l'incident (si cela est sécuritaire)

- a. Utilisez votre téléphone pour enregistrer des vidéos ou prendre des notes sur ce qui se passe.
 - i. Capture :
 1. L'heure, la date et le lieu.
 2. Le comportement des agents de l'ICE ou du CBP (par exemple, le ton, le recours à la force, etc.).
 3. Si visibles, numéros de badge, noms des agents et plaque d'immatriculation du véhicule plaques.
 - ii. Concentrez votre documentation sur les actions des agents de l'ICE, et non sur personnes vulnérables.

3. Maintenir des limites physiques

- a. Une intervention physique peut aggraver la situation ou mettre les autres en danger. Plutôt:
 - i. Rester présent en tant que témoin et défenseur.

4. Informer les personnes concernées de leurs droits

- a. Si vous ne courez aucun risque, approchez-vous des gens et dites-leur calmement :
 - i « *Vous avez le droit de garder le silence.* »
 - ii. « *Ne signez rien sans en parler à un avocat.* »
 - iv. « *Vous pouvez refuser de répondre aux questions concernant votre statut d'immigration.* »
 - iii. « *Vous pouvez refuser de répondre aux questions sur votre statut d'immigration.*»
- b. Si vous ne parlez pas la langue maternelle de la personne concernée, envisagez d'utiliser le téléphone des applications comme Google Translate ou Apple Translate pour vous aider.
 - i. Utiliser les fonctions « parler à voix haute »
 - ii. Pensez à précharger la phrase anglaise ci-dessus pour vous préparer aux situations.
 - iii. Pensez à avoir des cartons rouges à portée de main.

5. Montrez votre soutien

- a. Restez à proximité pour montrer votre solidarité avec les personnes touchées.
- b. Soyez une présence apaisante et rassurez émotionnellement les familles ou les autres personnes à proximité.

Ce que vous ne devez PAS faire

- N'assumez pas le rôle des forces de l'ordre et ne bloquez pas physiquement les agents de l'ICE.
- N'attirez pas inutilement l'attention sur les personnes ciblées.
- Ne partagez pas de vidéos ou de photos publiquement sans masquer les visages pour protéger les personnes vulnérables.

Étapes à suivre après le raid

1. Déposer un rapport

- a. Contactez les organisations locales de défense des immigrants ou les services d'aide juridique pour signaler les détails du raid.
 - i. Centre de ressources pour l'immigration de Pennsylvanie : (717) 600-8099
 - ii. Ligne d'assistance téléphonique de l'État de New York pour l'immigration : 1 (800) 566-7636
 - iii. Réseau de réponse rapide de New York/New Jersey : 1 (800) 308-0878
 - iv. Bureaux régionaux de l'ACLU de New York
 - v. Chapitres de l'ACLU de Pennsylvanie
 - vi. Contactez le bureau épiscopal pour signaler les détails du raid.
 1. Upper New York : (315) 898-2020
 2. Susquehanna : (717) 766-7441

2. Partagez votre documentation

- a. Fournissez votre vidéo ou vos notes à des organisations juridiques de confiance ou à des défenseurs de l'immigration.
- b. Évitez de publier du contenu non vérifié ou sensationnaliste sur les réseaux sociaux.
- c. Évitez de publier les photos ou les noms des personnes concernées sans leur consentement afin d'éviter d'éventuelles représailles ou abus en ligne.

3. Suivi

- a. Soutenir les organisations locales de défense des droits des immigrants.
- b. Défendez un traitement équitable et des politiques d'immigration justes dans votre communauté.
- c. Soutenir les membres de la famille et de la communauté touchés.

Je suis citoyen américain. Que dois-je faire si l'ICE m'interroge, me détient ou m'arrête ?

Pour la plupart des citoyens américains, vous n'êtes pas tenu de présenter une preuve de citoyenneté. Cependant, il peut être judicieux d'avoir sur soi une copie de la preuve de citoyenneté pour mettre fin rapidement à toute interaction avec les services d'immigration. Il n'est pas nécessaire d'avoir sur soi des documents originaux tels qu'un acte de naissance. Au lieu de cela, détenir une carte de passeport, une VRAIE pièce d'identité délivrée par l'État ou avoir une copie numérique de votre acte de naissance ou de la page d'identification de votre passeport peut être une option plus sûre et plus pratique.

- Indiquez clairement : « *Je suis un citoyen américain. Vous n'avez pas le pouvoir de détenir ou d'arrêter moi.* »
 - Les agents de l'ICE n'ont le pouvoir d'expulser que les non-citoyens. Les agents de l'ICE violent la loi s'ils interrogent, retiennent ou arrêtent des citoyens américains sur la seule base de leur race.
- Demandez le nom et le numéro de badge de l'agent de l'ICE et conservez ces informations.

- Si vous êtes détenu, demandez à parler à votre avocat. Vous avez le droit de parler à votre avocat.

Ressources

Ressources de l'UMC

- UMC Connaissez vos droits (PDF)
 - [Version anglaise](#)
 - [Version espagnole](#)
- [L'Église et la société s'opposent aux déportations massives](#)
- [Accompagnement des migrants : Guide pour soutenir les migrants et les immigrants](#)

[à l'échelle mondiale](#)

- [Foi et faits : l'immigration aux États-Unis](#)

Ressources de crise

- Trouver une assistance juridique : www.aialawyer.org
- Centre de ressources sur l'immigration de Pennsylvanie : (717) 600-8099
- Ligne d'assistance téléphonique de l'État de New York en matière d'immigration : 1 (800) 566-7636
- Réseau d'intervention rapide de New York/New Jersey : 1 (800) 308-0878
- Ligne d'assistance téléphonique du Projet de défense des immigrants : (212) 725-6422
- Centre national du droit de l'immigration : www.nilc.org
- Munissez-vous d'une carte « Connaissez vos droits » et montrez-la si un agent d'immigration vous arrête.
 - La carte explique que vous resterez silencieux et que vous souhaitez parler avec un avocat. Vous pouvez utiliser les cartes que vous trouverez ici.

Ressources religieuses supplémentaires

- [Un guide pour engager des conversations respectueuses sur l'immigration](#)
- [Méthodes de plaidoyer de l'Église par Matthew 25 SoCal](#)
- [10 actions que vous pouvez entreprendre pour accompagner les immigrants sans papiers](#)

Ressources de préparation pour les immigrants

- [Plan de préparation familiale](#) —
- Trousse d'outils de préparation à l'immigration (PDF)
 - [Version anglaise](#)
 - [Version espagnole](#)

Connaissez vos droits

- Que faire si des immigrants arrivent sur votre lieu de travail
- PDF Connaissez vos droits de l'ACLU (plusieurs langues)
 - o Anglais
 - o Espagnol
 - o Français
 - o Coréen
 - Droit de l'État de Pennsylvanie - Connaissez vos droits
 - CASA - Connaissez vos droits
 - PDF AILA Connaissez vos droits
 - o À la maison
 - o En public
- ACLU de PA – Connaissez vos droits (photos et vidéos)
- Centre national du droit de l'immigration Connaissez vos droits
- Centre national de justice pour l'immigration Connaissez vos droits

Trouver une assistance juridique

- Réseau des défenseurs de l'immigration
- Aide en matière de droit de l'immigration
- IMMI
- Association américaine des avocats spécialisés en immigration (AILA)
- Projet national d'immigration
- Immigrant informé
- Ressources communautaires du Centre de ressources juridiques en matière d'immigration :
 - <https://www.ilrc.org/community-resources>
- Centre de ressources pour l'immigration de Pennsylvanie (PIRC)
- Service mondial de l'Église à Lancaster
- Service mondial de l'Église (Harrisburg)
- Centre international de ressources (CIR)